

SÈVRES



HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022

L' an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de la Ville de SEVRES, dûment convoqué par arrêté du 13 septembre 2022, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire de LA RONCIÈRE, Maire de Sèvres.

Le nombre des membres composant le Conseil est de 35, dont 29 présents à la séance,

PRESENTS :

M. Grégoire de LA RONCIÈRE, Mme Anne TEXIER, Mme Pascale FLAMANT, M. Olivier HUBERT, Mme Emilie BOZIO-MADE, M. Vincent DECOUX, M. Pascal GIAFFERI, Mme Pascale PARPEX, M. Philippe HAZARD, M. Jean-Pierre FORTIN, Mme Françoise RUSSO-MARIE, Mme Martine VAN WENT, Mme Marie SANCHO, Mme Louise BOMPAIRE, M. Franck-Eric MOREL, M. Christophe CHABOUD, M. Thomas PARDOUX, Mme Chloé DUCHAUSSOY, Mme Marlène DA SILVA, Mme Nadia IDORANE, M. Arthur BEAUREPAIRE, M. Thierno-B NDIAYE, M. Jean DUPLEX, Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme Catherine CANDELIER, M. Luai JAFF, Mme Lucile GASBER-AAD, M. Denis MORON, M. Loïc LASSAGNE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes des articles L2121-17 et L2121-20 du code général des collectivités territoriales.

AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean-Christophe SCIBERRAS donne procuration à M. Thierno-B NDIAYE, M. Jacques VILLEMUR donne procuration à M. Olivier HUBERT, Mme Caroline BASTIDE donne procuration à Mme Louise BOMPAIRE, Mme Muriel COHEN donne procuration à Mme Anne TEXIER

ETAIT EXCUSEE :

Mme Assunta MESMIN

ETAIT ABSENTE :

Mme Dominique BLANCHET

En application de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. Thierno-B NDIAYE a été désigné secrétaire de séance.

Hôtel de Ville
54, Grande Rue
BP 76
92311 Sèvres Cedex
☎ 01 41 14 10 10
☎ 01 75 19 41 20

✉ mairie@ville-sevres.fr
🌐 www.sevres.fr

1/3

Accusé de réception en préfecture
092-219200722-20220929-2022-065-DE
Date de réception préfecture : 06/10/2022

PUBLIÉ PAR VOIE ÉLECTRONIQUE LE : - 7 OCT. 2022

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU : 29 septembre 2022
DÉLIBÉRATION : Désignation de représentants de la Ville pour siéger au sein de divers organismes.

N°2022/065

Le Conseil municipal,

Vu le code général des Collectivités territoriales, notamment l'article L2121-33,

Vu ses délibérations n°2020/025, n°2020/035, n°2020/048 du 3 juin 2020, n°2020/050 du 9 juillet 2020, n°2021/072 du 30 septembre 2021 relatives à la désignation de représentant du conseil municipal au sein de différentes instances,

Vu l'arrêté préfectoral n°DCL/BCLI n°2022-167 du 31 août 2022 portant démission d'office de Monsieur Amaël PILVEN de son mandat de conseiller municipal de la commune de Sèvres,

DÉLIBÈRE :

ARTICLE 1.

Est élu au sein de la commission des finances, de la famille, des affaires sociales, de la jeunesse, des loisirs et de l'administration :

- M. Loïc LASSAGNE

ARTICLE 2.

Sont élus pour représenter la Ville au sein de la commission locale d'évaluation des charges territoriales (CLECT) de la Métropole du Grand Paris :

Membre titulaire
- M. Philippe HAZARD

Membre suppléant
- M. Vincent DECOUX

ARTICLE 3.

Sont élus pour représenter la Ville au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest :

Membres titulaires
- M. Philippe HAZARD
- M. Vincent DECOUX

Membres suppléants
- M. Jean-Pierre FORTIN
- Mme Catherine CANDELIER

ARTICLE 4.

Est élue pour représenter la Ville au sein du conseil d'école de l'école maternelle du Parc Cheviron : Mme Nadia IDORANE

ARTICLE 5.

Est élu pour représenter la Ville au sein du conseil d'école de l'école maternelle Brimborion : M. Arthur BEAUREPAIRE

ARTICLE 6.

Décide, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, de ne pas recourir au scrutin secret pour les élections.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,



Grégire de LA RONCIÈRE.

Accusé de réception en préfecture :
Date de télétransmission :
Date de réception préfecture :